

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CM du 6 avril 2018

Présents : Jean-Louis BELTRAMINI, Gérard CAGLINI, Roger CHARPY, Régis GROS, Emmanuel POULET, Guy PREVOST, Francis RIQUE et Cédric RENARD
Absents excusés : Sophie ANDRE et Patrick REGNIER

Secrétaire de séance : Guy PREVOST

Ne soulevant aucune observation, le procès verbal de la réunion du 1^{er} février 2018 est adopté à l'unanimité.

1 – Comptes administratifs 2017 :

1-1 Budget principal :

Le maire présente le compte administratif qui retrace et arrête les dépenses et recettes réelles de l'exercice de l'année précédente ainsi que les résultats de clôture par section.

Le résultat de clôture de l'exercice 2017, compte tenu des reports de l'exercice 2016, se solde par un excédent global de 348 819,47 € qui sera reporté sur l'exercice 2018. L'importance de cet excédent résulte du fait que les travaux routiers concernant la rue de l'Eglise n'ont pu être payés sur l'exercice 2017 mais seulement début 2018.

Environ 110 000 € restaient à régler sur un coût global de 130 000 €.

Le conseil municipal, sous la présidence de Guy PREVOST, adjoint, après en avoir délibéré hors la présence du maire, adopte à l'unanimité le compte administratif du budget principal 2017.

1-2 Budget annexe :

Le budget annexe permet de suivre et d'individualiser la gestion du « multicommerce ». Le résultat de clôture de l'exercice 2017 présente un excédent global de 10 351,88 €. Le compte administratif du budget annexe est adopté à l'unanimité.

2 – Compte de gestion 2017 :

Le compte de gestion, confectionné par le comptable public de la commune qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnées par le maire, doit coïncider parfaitement avec le compte administratif. Les écritures étant semblables, le compte de gestion 2017 pour le budget communal et le budget annexe est adopté à l'unanimité.

3 – Taux d'imposition communaux 2018 :

Conformément à ses engagements électoraux, le conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux des taxes locales qui reste le suivant :

- Taxe d'habitation : 20,50%
- Taxe foncière (Bâti) : 16,20%
- Taxe foncière (non bâti) : 59,18%

Le produit de ces taxes locales directes alimente notre budget pour un montant de 158 817 €.

4 – Budget primitif communal 2018 :

Le maire présente le budget primitif communal qui répercute les prévisions de dépenses et de recettes pour l'année 2018.

4-1 Budget primitif principal 2018 :

- Section fonctionnement.

Elle s'équilibre en dépenses et recettes à 629 507,47 €.

- Section investissement.

Elle s'équilibre en dépenses et recettes à 493 000 € avec un important virement de la section de fonctionnement d'un montant de 192 600 €.

Les principaux investissements prévus sont :

- La réfection de la toiture de l'église pour un coût estimé à 283 000 €. Les subventions obtenues s'élevaient à 77 174 € (68 189 € pour la DETR et 8985 € du conseil général)

- La construction de l'atelier municipal pour 85 000 €.

- La création de deux allées forestières au niveau de l'étang Rossignol pour un coût de 56 650 €. Les subventions accordées par l'Union Européenne dans le cadre du FEADER sont de 33 344 €

- La poursuite de la rénovation de l'éclairage public.

Le recours à un emprunt de 120 000 € est nécessaire pour financer la réfection de la toiture de l'église.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif principal 2018.

4-2 Budget primitif annexe 2018 :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 18 409 € et la section investissement s'équilibre à 24 383,91 €.

Compte-tenu de la vacance des lieux, aucun revenu de l'immeuble n'est prévu mais le remboursement des emprunts demeure. L'équilibre du budget de fonctionnement annexe sera atteint par un prélèvement sur le budget communal de 10 530 €.

Après en avoir délibéré, le budget primitif du multicommerce est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

5 – Multicommerce :

Suite à la procédure d'expulsion engagée contre M. Alexis RIABOFF, ce dernier a fait parvenir un courrier au maire dans lequel il s'engage à enlever son matériel des locaux avant le 30 avril 2018.

La commune pourrait éventuellement lui racheter le bar.

6 – Avis sur le projet régional de santé (PRS)

Les technocrates de l'agence régionale de santé (ARS) proposent un projet régional dont les mesures envisagées (fermeture de service d'urgence, régionalisation du centre 15 ...) vont encore accroître les inégalités de santé et d'accès au système de soins dans nos campagnes.

Il convient de rappeler la règle édictée par le ministère de la santé, exigeant un maillage territorial suffisant pour que toute personne puisse accéder aux soins d'urgence en moins de 30 minutes.

Il est donc important de garder nos urgences de proximité sur tout notre territoire en raison des services qu'elles apportent à la population.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité une délibération qui se prononce défavorablement sur ce projet régional de santé.